



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
2 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 2 octobre 2023, à 18 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des  
Services juridiques

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 18 h 00.

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

**23-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

1.1. Adoption de l'ordre du jour

**2. SERVICE DU GÉNIE**

2.1. Octroi de contrat - aménagement d'une aire d'attente au parc  
Haendel - appel d'offres 2340-ST





3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2. **SERVICE DU GÉNIE**

**23-10-02 OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ATTENTE AU PARC HAENDEL - APPEL D'OFFRES 2340-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0202;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2340-ST, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Motexa inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'une aire d'attente devant la patinoire du parc Haendel, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 194 163 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2340-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les soldes non utilisés des projets G21-037 et G21-038 ainsi que du budget de fonctionnement 2023.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**


Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 02.



  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice